

ENTRE LES SOUSSIGNES

SARL MORA DI L'ONDA représentée par Monsieur SABIANI Serge, né le 14 Août 1953 à Saint Arnaud, demeurant 7, Boulevard PAOLI, à BASTIA;

Numéro de téléphone fixe: 04 95 25 16 67

Numéro de téléphone portable: 06 78 15 19 69

Email: moradilonda@orange.fr ou sergesabiani@wanadoo.fr

ci-après dénommé(e) « Le Bailleur »

D'UNE PART

ET

Monsieur et/ou Madame [_____], né(e) le _____ à _____, demeurant [_____], à [_____];

Numéro de téléphone fixe: _____

Numéro de téléphone portable: _____

Email: _____;

ci-après dénommé(e) « Le Preneur »

D'AUTRE PART

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat, par l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions du code civil.

Les locaux, objet du présent contrat, sont loués meublés à titre saisonnier.

2. DESIGNATION DU LOGEMENT

2.1. Adresse du logement : Lieu dit " MORA DELL'ONDA"
 Route de Saint Cyprien
 20137 LECCI

2.2. Date de construction : Juillet 2009

2.3. Une description précise du logement est jointe en Annexe A.

3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Avant votre arrivée, il est recommandé de préciser si vous souhaitez bénéficier de linge de toilette et/ou de literie en location. Dans cette éventualité, les tarifs sont affichés sur le site : www.locations-portovecchio.com. En cas d'imprévu, vous avez la possibilité d'en faire la demande à l'arrivée

Le Bailleur loue au Preneur le logement du _____ à _____ partir de 17 H 00 du _____ au _____ soit une durée maximum de _____ jours non renouvelable.

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement le _____ à 10 H 00 au plus tard, et à remettre au Bailleur les clefs

Lors du début de la location, le Bailleur remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives au logement :

- A l'arrivée, les lits sont pourvus de couvertures, d'un couvre-lit et de coussins. La prestation de linge de literie et de toilette est facultative. La location peut en être demandée à l'arrivée. Les prix sont précisées à l'accueil au moment de l'arrivée et figurent sur le site.
Pendant le séjour, le locataire peut s'il le désire bénéficier d'une prestation de changement de draps qui revient à 10 € par lit double et 9 € pour les lits individuels. La prestation de nettoyage des serviettes de bains est de 8 € par personne.
- Il est précisé que l'usage de draps et serviettes de bain doit être réservé à leur finalité d'usage.
- Le montant de la prestation de ménage final est de 80 € à régler sur place à l'arrivée.
- Un exemplaire du règlement intérieur de la résidence est remis à l'entrée et restitué au départ

A la fin du séjour, la remise des clés donne lieu à un inventaire de départ. A la suite de cet inventaire, il sera déduit du dépôt de garantie visé à l'article 8, après concertation, les éventuelles indemnités ou remplacement de linge.

La taxe de séjour, fixée par arrêté municipal, n'est pas incluse dans le prix de location. Elle est de 1,50 (un euro et cinquante cents) euro/jour/personne. Et elle sera réglée à la SARL MORA DI L'ONDA en fin de séjour.

La prestation de ménage final est obligatoire en fin de séjour. Son montant est de 65 € à régler sur place à l'arrivée. A sa demande le locataire peut s'il le désire obtenir cette prestation plusieurs fois dans la semaine au prix unitaire de trente-huit €.

4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES

Les Parties ont convenu de fixer le loyer à Euros _____ pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Air Climatisé;
- Ligne Téléphonique;
- Accès Internet;
- Accès Télévision;

Coordonnées bancaires (RIB) du Bailleur:

Bénéficiaire: SARL MORA DI L'ONDA

Banque: Caisse d'Epargne

Code Banque : 11315

Code Guichet : 00001

Numéro de compte : 08002310343

Clef RIB: 70

IBAN: FR76 1131 5000 0108 0023 1034 370

BIC: CEPFRPP N131

Le Bailleur remettra au Preneur une facture pour tout versement effectué.

5. ACOMPTE / RESERVATION

Un acompte de 30 % du montant de la location est réglé en EUROS par chèque bancaire certifié, mandat postal ou carte bancaire, au moment de la pré réservation. L'encaissement de cette somme par la Société MORA DI L'ONDA sert de confirmation entre les parties

6. REGLEMENT DU PRIX

Le solde de la location 70 % est réglé au moment de la confirmation de la réservation par chèque certifié, mandat postal ou carte bancaire.

La confirmation de la réservation intervient au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour.

Le présent contrat est adressé à la SARL MORA DI L'ONDA, signé et complété des dispositions arrêtées entre les parties, après le versement de l'acompte.

Le Preneur s'engage à verser 45 jours avant la date de début de la location fixée au paragraphe 3 un acompte correspondant à 30 % du prix total de la location indiqué au paragraphe 4. Ce versement sera effectué au bénéfice du compte du Bailleur indiqué au paragraphe 4.

7. DEPOT DE GARANTIE

Au plus tard lors de l'entrée dans les lieux, le Preneur remettra au Bailleur un montant de 400 € (Euros) à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur après l'inventaire de départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Le dépôt de garantie pourra être constitué par la remise d'un chèque de caution signé à l'ordre du Bailleur que ce dernier restituera sous réserve d'inventaire et d'état des lieux conforme lors de la restitution des clefs.

8. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu *intuitu personae* au profit du seul preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

9. OBLIGATIONS DU PRENEUR

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.

- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.

- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres.

- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.

- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.

- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

10. ANNULATION

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du loyer.

11. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

* *
*

"Lu et approuvé"

[_ Prénom Nom _]

[_ Prénom Nom _]

Le Bailleur

Le Preneur

Date:

Date:

Sarl MORA di L'ONDA
Résidence Agula Mora
Lieu-dit "Mora di l'Onda"
20137 LECCI
Tél. 06 78 15 19 69
moradilonda@orange.fr
RC 492 142 674

ANNEXE A
DESCRIPTION DU LOGEMENT
(Identique pour chaque mini-villa)

Description :

Nombre de pièces principales : 2
Superficie totale des lieux loués : Entre 48 m² et 50 m² __
Piscine non chauffée
Jardin : privatif de 15 à 20 m² par mini villa
Première Pièce : Séjour avec canapé convertible pour 2 personnes
Deuxième Pièce : chambre indépendante fermée adultes à l'étage
Troisième Pièce : Espace à dormir séparée de la chambre adulte à l'étage
Quatrième Espace : Terrasse privative de 10 m² avec mobilier de jardin
Salles d'eau et WC : 1
Places de Parking : 1 place par mini villa

Situation :

Exposition et vue : vue montagne arrière (nord ouest) et vue paysagère (nord , sud et sud est)
Distance de la mer : 2 km
Distance du centre-ville : 7 km
Distance des commerces : 2 km
Distance de la plage la plus proche/ des pistes : 2 km

Equipement :

Chauffage / Air Conditionné : Une climatisation à l'étage réversible
Eau : de ville propre à la consommation
Téléphone : 04 95 25 16 67
Internet : accessible par WI-FI pour chaque mini villa (un seul code d'accès gratuit)
Télévision : canal sat avec chaîne française et étrangères
Inventaire du mobilier :
chambre 1 : 1 lit avec tête de lit en 140 X 200, 2 tables de nuit équipées de lampes de chevet, 1 bureau avec chaise et lampe, 1 placard portes coulissantes
Espace à dormir : 1 lit en 90
Séjour 1 table à manger 4 chaises, 1 canapé convertible pour 2 couchages en 160X200, 2 bibliothèque, 1 table basse, 1 tapis, 2 fauteuils, 2 étagère de rangement
Cuisine : 1 plaque électrique 4 feux, 1 hotte aspirante, 1 four électrique et 1 micro-onde, 1 grille-pain, 1 cafetière, 1 fer à repasser avec planche, 1 frigo top et congélateur à tiroir, 1 lave linge 5 kg, 1 lave-vaisselle 12 couverts, vaisselle et couverts X 12 et divers ustensiles de cuisines (casseroles, poêle, sauteuse, saladier ,....)

Gratuit et commun à toutes les mini villa : 1 mini golf et 1 baby-foot, un barbecue